



Mettre en place une action d'offre de soins

Permettre la vaccination Hépatite au sein de sa MSP



DESCRIPTION

Pour réaliser au mieux et faire preuve de dynamisme dans le projet "MSP vaccinée", les équipes de soins primaires, en fonction de leurs compétences et de leur pratique vaccinale peuvent élaborer un protocole pluriprofessionnel autour de la vaccination. Cette action en équipe est un moyen de résoudre une situation problématique ou d'améliorer la prise en charge de certaines situations. Il s'agit de répondre à un problème pluri-professionnel identifié par l'équipe. Le protocole est un support naturel du travail en équipe et permet de consolider l'exercice en pluri-professionnalité. Il permet de transmettre plus facilement l'information et sécuriser le parcours santé patient.



DIFFICULTÉ

Un investissement humain vous sera demandé pour :

- se réunir pour élaborer une procédure / former un groupe de travail pour travailler sur l'organisation (Qui ? Fait Quoi ?)
- communiquer de façon active à tous les professionnels de la MSP
- nommer un ou deux responsable(s) de la procédure
- s'assurer que la législation ne fait pas obstacle à la procédure, en particulier que les nouveaux rôles attribués à un professionnel ne sortent pas de son domaine de compétence.



MATÉRIEL REQUIS

- Salle de réunion
- Méthodologie d'écriture de la procédure
- Matériel de protection (masque et gel hydroalcoolique)
- Feuille d'émargement



DURÉE

01h30 à 02h00



CÔUT

Aucun



ANIMATION

Minimum 3 à 4 professionnels de santé en pluripro (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes) avec l'aide "facultatif" de la FEMAS HDF pour l'élaboration de la procédure



OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Améliorer la couverture vaccinale de la patientèle en MSP
- Aller vers les structures médico-sociales environnantes pour pallier aux retards vaccinaux existants
- Améliorer l'adhésion aux recommandations de bonne pratique vaccinale et la qualité de la prise en charge des patients



VALORISATION ACI

La procédure doit permettre de valoriser les interventions des différentes professions de santé lors de la prise en charge pluridisciplinaire. Il peut donner lieu à une rémunération à travers l'ACI.

Mission de santé publique optionnelle = 350 points. Le nombre de points est proratisé en fonction de la patientèle.



PROCÉDURE CONCERNANT LA VACCINATION HPV

PROCÉDURE

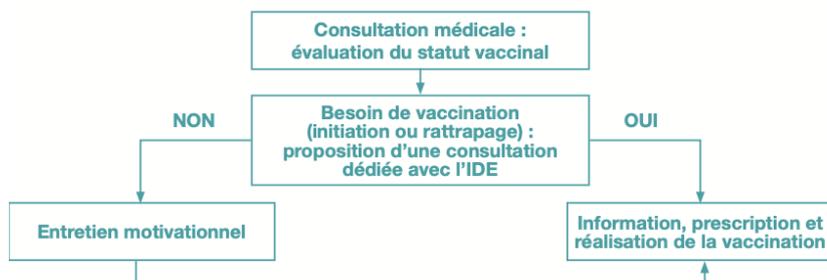
Logo de la MSP	PROCÉDURE VACCINATION HÉPATITE B	Version n°- le
Date de création	01/07/2021	
Date de validation		
Structure porteuse du protocole		
Groupe de travail	Avec l'aide de la FEMAS HDF	
Liste des professionnels et/ou structures et/ou services impliqués		
Objectif général	Améliorer la couverture vaccinale contre les infections à Hépatite B chez les personnes présentant des retards vaccinaux, non vaccinées et/ou identifiées comme personnes à risque (Cf Population cible)	
Objectifs secondaires	<ul style="list-style-type: none">• Intégration de la MSP dans le projet de la FEMAS Hauts de France : « MSP Vaccinés »• Sensibiliser et informer les patients aux nouvelles recommandations• Sensibiliser et former les professionnels de santé aux nouvelles recommandations vaccinales	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Requêter via le système d'information partagé les patients correspondants aux âges éligibles à la vaccination Hépatite B et pour lesquels aucune donnée vaccinale n'est indiquée dans le dossier patient• Mettre en place des créneaux de rendez-vous dédiés à la mise à jour des vaccins grâce à un binôme médecin/Infirmier ou médecin/sage-femme	
Population cible	À partir de l'âge de 2 mois jusqu'à l'âge adulte RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR : 1. Enfants et adolescents accueillis dans les services et institutions pour l'enfance et la jeunesse handicapées. 2. Enfants d'âge préscolaire accueillis en collectivité. Sont en outre concernés les : 3. Nouveau-nés de mère porteuse de l'antigène HBs : la vaccination doit être pratiquée impérativement à la naissance, selon un schéma en 3 injections et avec un vaccin autre que HBVAX- PRO® 5 µg, associée à l'administration d'immunoglobulines anti-HBs en un autre site. Un schéma à 4 doses est recommandé pour les prématurés de moins de 32 semaines ou de poids inférieur à 2 kg ; l'efficacité de ces mesures de prévention doit être évaluée par la recherche de l'antigène HBs et le titrage des anticorps anti-HBs, à partir de l'âge de 9 mois, et si possible 1 à 4 mois après la dernière dose vaccinale. 4. Enfants et adultes accueillis dans les institutions psychiatriques. 5. Personnes ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiples, exposées aux infections sexuellement transmissibles (IST) ou ayant une IST en cours ou récente ; 6. Usagers de drogues par voie parentérale ou intranasale . 7. Voyageurs dans les pays de moyenne ou de forte endémie (voir ci-dessous). 8. Personnes amenées à résider en zones de moyenne ou de forte endémie. 9. Personnes susceptibles de recevoir des transfusions massives et/ou itératives (hémophiles, dialysés, insuffisants rénaux) 10. Personnes candidates à une greffe d'organe, de tissu ou de cellules. 11. Personnes de l'entourage d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou d'un porteur chronique de l'antigène HBs (personnes vivant sous le même toit). 12. Partenaires sexuels d'un sujet infecté par le virus de l'hépatite B ou d'un porteur chronique de l'antigène HBs. 13. Personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au virus de l'hépatite B. 14. Personnes infectées par le VIH (avis du 01/12/2014). 15. Personnes porteuses d'une hépatopathie chronique ; 16. Personnes séropositives au VIH ou au virus de l'hépatite C ; 17. Personnes devant être traitées par certains anticorps monoclonaux.	

POUR VOUS AIDER, VISITEZ

[HTTPS://WWW.FEMAS-HDF.FR/LES-ATELIERS-PROTOCOLES/](https://www.femas-hdf.fr/les-ateliers-protocoles/)

[HTTPS://VACCINATION-INFO-SERVICE.FR](https://vaccination-info-service.fr)

QUI ?	Fait QUOI ?	COMMENT ?	POURQUOI ?
Médecin traitant	<ul style="list-style-type: none"> Vérifie le statut vaccinal des patients concernés la vaccination Hépatite B <p>Si le patient s'avère avoir été vacciné contre l'Hépatite B :</p> <ul style="list-style-type: none"> Uniquement mettre à jour le dossier patient dans le système d'information partagé avec alerte pour les rappels vaccinaux <p>Si le patient s'avère ne pas être vacciné contre l'Hépatite B et est éligible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Propose de mettre à jour ses vaccins Orienté le patient vers son infirmier habituel ou vers un infirmier de la MSP réalisant une permanence vaccinale dédiée ou prend rdv avec l'infirmier pour un passage à domicile Met à jour le dossier patient dans le système d'information partagé 	<p>Pour la vérification du statut vaccinal des patients concernés par la vaccination Hépatite B :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilise le carnet de santé du patient Utilise le carnet de vaccination du patient Utilise le dossier patient informatisé Utilise le dossier médical partagé (DMP) si ouvert par le patient ou par le MT <p>La vérification du statut vaccinal des patients concernés par la vaccination Hépatite B peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors d'une demande spontanée des patients A l'occasion de la consultation pour le certificat de sport Au moment de la consultation annuelle globale avec examen complet Lors de la consultation pour un renouvellement d'ordonnance, Lors de la consultation pour contraception (prescription, renouvellement...) A l'occasion d'une plaie/blessure Lors d'une consultation de parents venus faire vacciner leurs enfants <p>Lors d'une consultation CCP</p>	<p>Veiller à ce que le patient soit à jour dans ses vaccinations</p> <p>Assurer ou renforcer la protection individuelle de chaque patient</p> <p>Faire progresser la couverture vaccinale de la patientèle et réduire le risque épidémique</p>
IDE	Réalise l'acte vaccinal	<ul style="list-style-type: none"> Sous prescription médical ou protocole médical du médecin assure l'administration de la vaccination Hépatite B 	<p>Assurer ou renforcer la protection individuelle de chaque patient</p> <p>Faire progresser la couverture vaccinale de la patientèle et réduire le risque épidémique</p>
Sage-femme	Réalise l'acte vaccinal si nécessaire	Assure la prescription et l'administration de la vaccination Hépatite B chez le nourrisson en association avec des immunoglobulines spécifiques anti-HBs chez le nouveau-né de mère porteuse de l'antigène anti-HBs.	<p>Assurer ou renforcer la protection individuelle de chaque patient</p> <p>Faire progresser la couverture vaccinale de la patientèle éligible à la vaccination Hépatite B et réduire le risque épidémique</p>
Pharmacien	Assure un rôle d'information, d'orientation et de promotion de la vaccination Hépatite B auprès des patients	<p>Si les patients posent des questions sur la vaccination :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifie le statut vaccinal, si celui-ci est à jour ou non Informe des modalités de rattrapage le cas échéant Orienté le patient vers son médecin traitant 	Veiller à ce que le patient soit à jour dans ses vaccinations
Secrétaire	<p>Envoie les SMS ou courriers pour vaccination Hépatite B à destination des patients concernés et pour lesquels aucune donnée vaccinale n'est indiqué dans le dossier patient</p> <p>Assure un rôle d'orientation vers le professionnel de santé adéquat</p> <p>Prend rdv pour le patient afin de mettre à jour ses vaccins</p>	<p>Requêter via le système d'information partagé les patients correspondants aux âges de la vaccination Hépatite B et pour lesquels aucune donnée vaccinale n'aient indiqué dans le dossier patient</p> <p>Pour l'envoi des SMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Requêter via le système d'information partagé les patients ayant indiqué un numéro de portable <p>Pour l'envoi des courriers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Requêter via le système d'information partagé les patients n'ayant indiqué aucun numéro de portable 	<p>Veiller à ce que le patient soit à jour dans ses vaccinations</p> <p>Faire progresser la couverture vaccinale de la patientèle éligible à la vaccination Hépatite B et réduire le risque épidémique</p>
Autres professionnels de santé : podologues, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, etc...	Informe et sensibilise les patients à l'importance de la vaccination Hépatite B	<ul style="list-style-type: none"> Relaient l'information auprès des patients de l'existence de permanence vaccinale, d'actions de prévention et promotion de la vaccination au sein de la MSP Orienté le patient vers son médecin traitant en cas de questions sur la vaccination 	Faire progresser la couverture vaccinale de la patientèle éligible à la vaccination Hépatite B et réduire le risque épidémique



POUR VOUS AIDER, VISITEZ
[HTTPS://WWW.FEMAS-HDF.FR/LES-ATELIERS-PROTOCOLES/](https://www.femas-hdf.fr/les-ateliers-protocoles/)
[HTTPS://VACCINATION-INFO-SERVICE.FR](https://vaccination-info-service.fr)